



INSCRIPTION SCOLAIRE 2022/2023

Pour les nouveaux arrivants
& enfants nés en 2019

Ouverture de la première inscription scolaire

Il est indispensable de se rendre en mairie en se munissant :

- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois**

(quittance de loyer ou facture EDF/GAZ, facture de téléphone ou acte de vente)

- **Livret de famille ou extrait d'acte de naissance**

CAS PARTICULIERS :

- **En cas de séparation** : extrait du jugement de divorce ou de séparation précisant la garde de l'enfant (et accord d'inscription de l'autre parent)

- **En cas de demande de dérogation** : un courrier justifiant votre demande

- **En cas d'hébergement** : un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur d'hébergement + un document de la sécurité sociale ou CAF daté de moins de 3 mois au nom de l'hébergé, à l'adresse de Guermantes

A l'issue de cette pré-inscription, contactez la Directrice pour fixer un rendez-vous et finaliser l'inscription de votre enfant. La présence des 2 parents est souhaitable.

Mairie de Guermantes

42 avenue des Deux Châteaux - 77600 GUERMANTES

Tel 01.60.07.59.12 E-mail accueil@guermantes.fr

Horaire d'ouverture au public : les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h et les mercredi et samedi de 9h à 12h

Accueil téléphonique : tous les jours sauf le mercredi après-midi